

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

SEPTIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2004

LUNDI 10 MAI 2004

PRESIDENT : M. ABIUT Roger, député d'Ambrym

PRESENT : 30 députés

ABSENT : M. BABA François Luc, député de Luganville
M. BUE Samson, député d'Ambaé
M. IMBERT Jimmy, député de Santo
M. JUDAH Isaac, député de Tanna
M. KALO Toara Daniel, député des Shepherds
M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté
M. KILMAN Sato, député de Malékula
M. KOAPA François, député de Tanna
M. MAHE Jean Alain, député de Santo
M. PHILIP Denis, député de Santo
M. POSEN Willie, député de Tanna
M. RAVUTIA Albert Pusivoke, député de Santo
M. SAIMON Esmon, député de Malékula
M. SALWAI Charlot T., député de Pentecôte
M. SESE Jacques, député d'Ambaé
M. SONG Keasipai, député de Tanna
M. SOPE Barak T, député d'Efaté
M. TAGA Henri Tarikaréa, député de Port-Vila
M. TELUKLUK Paul, député de Malékula
M. VOHOR Rialuth Serge, député de Santo
M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym

RETARD :

SIEGE VACANT : M. GALIBERT Jean, député d'Epi (décédé)

1. La séance commence à 8h50.

2. Le Président du Parlement annonce à l'assemblée que conformément à l'article 21 .4) de la Constitution, le quorum requis est de deux tiers des membres à la première séance de n'importe quelle session. Vu qu'il y a seulement 30 députés présents et qu'il n'y a pas de quorum, le Président annonce qu'il est illégal de poursuivre la séance. Il annonce ensuite que le Parlement siègera le jeudi 13 mai à 8h30.
3. La séance est ajournée à 9h00.